

NOTICE D'INFORMATION CONCERNANT LE DÉPART

Généralités

La fin d'un rapport de service avec l'employeur actuel ne signifie de loin pas un départ de la fondation retraite flexible (RF) dans la branche de l'échafaudage.

Droits et obligations

Le travailleur peut requérir auprès de la fondation RF un extrait de compte sur son avoir. Sachez s.v.p. que votre avoir RF n'est saisi qu'une fois l'année calendaire terminée du fait que les décomptes sont faits rétroactivement.

Nous vous prions de ne remplir la formule de départ RF qu'au moment où vous quittez définitivement la branche de l'échafaudage. Si vous perdurez dans la branche de l'échafaudage, que vous ne la quittez que temporairement ou que vous n'avez pas encore de nouvel emploi, nous vous recommandons de laisser votre avoir de libre passage auprès de la fondation.

Un versement comptant n'est possible que pour les raisons que voici:

- Expatriation définitive de la Suisse
- Établissement à son propre compte dans une activité principale

Lorsque la personne sortante est mariée ou qu'il existe un pacte de partenariat, le versement en espèce n'est possible qu'avec le consentement écrit et notarié du ou de la conjointe.

Si aucune indication n'est fournie au sujet du versement des prestations de libre passage, l'avoir sera, au plus tard après deux ans, versé à l'institution supplétive LPP de la fondation, à Zurich.

AVIS DE DÉPART DÉFINITIF DE LA BRANCHE DE L'ÉCHAFAUDAGE

1. Données personnelles de la personne assurée

No AVS
Nom / prénom
Rue
NP, lieu
État civil

2. Départ de la RF échafaudage au

3. Utilisation des prestations de départ

- Versement à la nouvelle institution de prévoyance ou à la fondation de libre passage

Nom et adresse

.....

Adresse de paiement, compte (veuillez s.v.p. joindre un bulletin de versement et la confirmation des données bancaires):

.....

- Versement comptant, à la suite:

- D'une expatriation définitive de la Suisse (confirmation officielle indispensable; pour les frontaliers [G] joindre une confirmation de domicile de la commune d'habitation).
- Établissement à son propre compte dans une activité principale, sans assujettissement à une prévoyance professionnelle (joindre la confirmation de l'AVS, caisse de compensation)

Adresse de paiement, compte (veuillez joindre un bulletin de versement):

.....

Je confirme l'intégralité et l'exactitude de toutes les données ci-dessus. Je prends acte du fait que toute indication manquante ou erronée peut entraîner des réductions ou des restitutions de prestations et que toutes poursuites judiciaires demeurent réservées.

La personne assurée

Lieu et date

Signatures:

.....

.....

.....
Signature du conjoint
(lors de paiement comptant)